

**Fonds Landry**  
**Rapport du comité d'examen indépendant aux porteurs de parts**  
**Pour l'année 2015**

Le 1er mars 2016

Madame, Monsieur,

À titre de président du Comité d'examen indépendant (le «Comité») des fonds d'investissement ouverts Landry (les «Fonds»), il me fait grand plaisir de vous présenter notre cinquième rapport annuel destiné aux investisseurs, couvrant l'année 2015. Les Fonds sont gérés par Gestion de portefeuille Landry Inc. (« Gestion de portefeuille Landry » ou le « GFI »). L'annexe "A" fournit la liste des Fonds.

Le Comité a été constitué conformément au *Règlement 81 - 107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Notre principal mandat est d'examiner les questions de conflit d'intérêts qui nous sont soumises par Gestion de portefeuille Landry et de fournir une décision concernant la mesure proposée. Dans certaines situations précisées dans la loi sur les valeurs mobilières, nous décidons d'approuver ou de ne pas approuver la mesure proposée. Dans d'autres situations, nous décidons d'émettre ou non une recommandation favorable relativement à la mesure proposée. Pour en arriver à notre décision, nous déterminons, entre autres éléments, si la mesure proposée aboutit à un résultat équitable et raisonnable pour les Fonds.

***Membres du Comité***

Les membres du Comité sont André Fok Kam (président), Pierre Myrand et Michel Lamontagne. Tous les membres ont été initialement nommés par le GFI le 9 mars 2011.

M. Fok Kam est comptable professionnel agréé et détenteur d'un MBA et fournit des services de consultation au secteur des valeurs mobilières. Auparavant, il occupait le poste de directeur des investissements chez un investisseur institutionnel important. Avec l'approbation du GFI, le Comité a renouvelé le mandat de M. Fok Kam, qui expirait en 2015, pour une nouvelle période de 3 ans se terminant en 2018.

M. Myrand est ingénieur civil et analyste financier agréé; il est aussi titulaire d'un MBA. Il est présentement Directeur senior investissement chez Desjardins Capital de risque. Son expertise couvre les secteurs du financement, des stratégies d'affaires et de la gouvernance. Auparavant, il était directeur financier de quelques sociétés de technologie. Son mandat se termine en 2016.

M. Lamontagne est membre du Barreau du Québec, un administrateur de sociétés certifié, un membre de conseils d'administration et un consultant en stratégies et en relations institutionnelles. Ses domaines d'expertise comprennent la santé, les services financiers et les technologies. Son mandat se termine en 2017. M. Lamontagne a également siégé sur le comité d'examen indépendant des Fonds communs de placement Standard Life jusqu'au 30 janvier 2015.

Ensemble, les membres cumulent une vaste expérience de l'investissement, des règlements régissant les fonds d'investissement, de la comptabilité et de la finance, des questions juridiques, de la gouvernance et de la gestion générale en entreprise.

Chaque membre du Comité est indépendant des Fonds, de Gestion de portefeuille Landry et des entités qui y sont apparentées.

### ***Propriété véritable des titres***

Collectivement, les membres ne sont pas propriétaires véritables, directement ou indirectement, de plus de 10 % des titres de l'un ou l'autre des Fonds.

Aucun membre n'est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de titres de Gestion de portefeuille Landry ou de toute autre entité fournissant des services aux Fonds ou à Gestion de portefeuille Landry.

### ***Rémunération du Comité***

La rémunération du Comité a été établie par le GFI. Chaque membre du Comité reçoit des honoraires annuels de 2 000 \$ (3 000 \$ pour le président) et une rémunération de 500 \$ (750 \$ pour le président) pour chaque rencontre excédant quatre rencontres par année.

La rémunération totale payée aux membres du Comité en 2015 a été de 7 000 \$. Le GFI a réparti ce montant entre les Fonds selon une méthode qui a fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Comité. Aucune indemnité n'a été versée par les Fonds aux membres du Comité en 2015.

Le Comité revoit annuellement la rémunération de ses membres en fonction des critères suivants :

- le meilleur intérêt des Fonds;
- le nombre, la nature et la complexité des Fonds;
- les responsabilités et la charge de travail de chacun des membres du Comité;
- les meilleures pratiques de l'industrie;
- la plus récente évaluation du Comité;
- les recommandations du GFI.

À ce jour, le Comité n'a recommandé aucun changement à la rémunération de ses membres.

### ***Activités du Comité***

Au cours de l'année, le Comité s'est rencontré à deux reprises et tous les membres étaient alors présents. Une des réunions avait un volet de formation continue au bénéfice des membres du Comité portant sur la répartition de l'actif.

Une réunion s'est déroulée en partie sans la présence de Gestion de portefeuille Landry, de tout représentant de Gestion de portefeuille Landry ou de toute entité lui étant apparentée.

Le Comité a une Charte qui a été élaborée en collaboration avec le GFI et qui décrit le mandat, les responsabilités et les fonctions du Comité ainsi que ses politiques et procédures. La Charte est revue annuellement par le Comité.

Le Comité revoit annuellement les politiques et procédures de Gestion de portefeuille Landry concernant les questions de conflit d'intérêts et lui fournit des recommandations.

Dans les cas appropriés, le Comité émet au GFI des instructions permanentes concernant les questions de conflit d'intérêts. Les instructions permanentes permettent à Gestion de portefeuille Landry de mettre en œuvre de façon continue des mesures à l'égard des questions de conflit d'intérêts, dans la mesure de leur conformité à ses politiques et procédures ainsi qu'aux instructions permanentes. Le Comité revoit annuellement les instructions permanentes.

Durant l'année, le Comité a émis une nouvelle instruction permanente au GFI à l'égard de l'utilisation des commissions de courtage chargées aux Fonds afin de payer pour des biens et services de recherche utilisés par Gestion de portefeuille Landry en tant que gestionnaire de portefeuille des Fonds.

À ce jour, le Comité a émis des instructions permanentes sur les questions de conflit d'intérêts suivantes :

- la correction d'erreurs faites par le GFI ou par un fournisseur de services dans le calcul de la valeur liquidative des Fonds;
- la méthode de répartition entre les Fonds des frais d'exploitation non pris en charge par Gestion de portefeuille Landry;
- l'utilisation de commissions de courtage chargées aux Fonds afin de payer pour des biens et services de recherche utilisés par Gestion de portefeuille Landry en tant que gestionnaire de portefeuille des Fonds.

Le Comité n'a connaissance d'aucun cas où Gestion de portefeuille Landry aurait agi sur une question de conflit d'intérêts lui ayant été référée à l'égard de laquelle le Comité n'avait pas donné de recommandation favorable, ou sans respecter une condition exigée par le Comité dans une recommandation ou une approbation.

Mes collègues et moi envisageons avec plaisir la perspective de continuer à agir dans le meilleur intérêt des Fonds.

---

*(s) André Fok Kam*

Président du Comité d'examen indépendant

**Annexe A – Liste des Fonds au 31 décembre 2015**

Fonds d'actions canadiennes Landry

Fonds d'actions américaines Landry

Fonds d'actions mondiales Landry